

**Intitulé de l'action :**

**Convention d'accélération de la production d'habitat pour faciliter l'accès au logement des actifs vendéens**



**Département de la Vendée**

**Karine de SAINT MICHEL**

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat  
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tel : 02 28 85 86 02

[karine.desaintmichel@vendee.fr](mailto:karine.desaintmichel@vendee.fr)

**OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Dans le cadre des priorités fixées pour la période 2021-2027, le Département souhaite apporter une attention renforcée à la question du besoin de logements des salariés en accompagnement du dynamisme des entreprises vendéennes, et à cette fin, souhaite renforcer la production de logements dans le cadre d'un partenariat avec Vendée Habitat, dont la présente convention formalise les termes, pour la période 2022-2026.

**TYPE D'AIDE**

Subvention

**SECTEUR GEOGRAPHIQUE :**

Département de la Vendée

**TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :**

OPH Vendée Habitat

**CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :**

Convention 2022-2026.  
Dotation financière à l'investissement.

**MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :**

Le montant de l'aide est établi annuellement au vu des logements agréés en N-1.

**ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :**

2024 : 7 498 000 € pour les réalisations de 2023.

**BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :**

2023 : 5 368 600 € pour les réalisations de 2022.